

Jacques VERGER



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie le livre de Marjolaine Lémeillat, *Les gens de savoir en Bretagne à la fin du Moyen Âge. Fin XIII^e – XV^e siècle* (Collection « Histoire »), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2022, 458 pages, VIII pl. en couleurs h.-t.. Cet ouvrage reprend de manière assez complète une thèse soutenue en 2018 à l'université de Paris-Est Créteil sous la direction du Prof. Nathalie Gorochov ; manque seulement le dictionnaire prosopographique qui devrait faire l'objet d'une publication ultérieure.

Le travail de Mme Lémeillat se recommande d'entrée de jeu par son ambition, ce qui, d'une certaine manière, en garantit l'intérêt. L'espace envisagé est vaste, puisqu'il s'agit de la totalité du duché de Bretagne. La période étudiée est longue, puisqu'elle couvre les deux siècles de la fin du

Moyen Âge pendant lesquels la Bretagne a précisément, plus que toute autre principauté territoriale en France, affirmé son identité et affermi ses structures politiques, économiques et religieuses. L'objet même de la recherche est une notion assez neuve – « les gens de savoir » – que j'ai moi-même, avec d'autres, contribué à proposer à la réflexion des médiévistes ; notion certes souple et requérant un effort préalable de définition, mais recouvrant à coup sûr, dans quelque contexte que ce soit, un ou plusieurs groupes humains larges et divers par leur origine, leur formation et leur rôle dans la société de leur temps.

Corollaire de cette visée ambitieuse, les sources dépouillées – éditées ou inédites – représentent une masse considérable. L'auteur a en particulier visité pratiquement tous les dépôts d'archives et de manuscrits bretons et y a consulté des centaines de cartons et de registres. Elle a aussi largement recouru aux archives du Vatican, surtout à partir des registres de lettres ou de suppliques pontificales publiés ou mis en ligne. Ces dépouillements lui ont permis de constituer un volumineux fichier prosopographique de 5 599 individus qu'elle a ensuite exploité méthodiquement.

L'ampleur du matériau mis en œuvre, la primauté donnée à la méthode prosopographique et le recours systématique aux données quantitatives ont évidemment leur rançon. L'écriture est parfois hâtive, les classifications adoptées manquent un peu de souplesse, la mise en contexte des résultats pourrait être approfondie, les exemples individuels qui, par-delà les listes de noms et les tableaux statistiques, donneraient un peu de chair et de couleur à cette étude sociale des gens de savoir bretons, sont peu nombreux.

Ces quelques réserves, qui tiennent d'ailleurs pour une bonne part au format obligé de la thèse dont est issu ce livre, ne doivent cependant pas occulter les grandes qualités de ce travail et son apport scientifique considérable.

La problématique du livre est simple. Elle part du postulat de l'existence dans la société bretonne de la fin du Moyen Âge d'un groupe identifiable de « gens de savoir », c'est-à-dire d'individus (à peu près exclusivement des hommes) ayant accès, à des degrés divers, à certaines formes de savoirs discursifs et tirant de ces savoirs des compétences intellectuelles leur permettant d'exercer un certain nombre de fonctions socialement et politiquement reconnues. Les plus aisément repérables de ces gens de savoir sont évidemment ceux qui

étaient passés par l'université (en l'occurrence essentiellement celles de Paris, Angers et Orléans, celle de Nantes n'apparaissant timidement qu'en 1460) et y avaient obtenu des grades (le plus souvent en droit) ou fait au moins un séjour d'études. Il semble que ce soit le cas d'environ la moitié des individus considérés ici. Marjolaine Lémeillat caractérise avec précision leurs cursus d'études (disciplines pratiquées, durée des études, grades obtenus). Les sources sont naturellement beaucoup moins satisfaisantes pour les autres catégories de gens de savoir. On sait simplement qu'ils avaient reçu une formation comparable mais de moindre niveau que celle des universitaires, dans des cadres variés, préceptorat privé, petites écoles de village ou de paroisse, *studia* liés à des établissements religieux (monastères, couvents mendians, collégiales ou cathédrales), que la documentation éclaire très inégalement.

Marjolaine Lémeillat a opté pour un plan chronologique simple. La première partie court de 1250 à 1370, la seconde de 1370 à 1491. Si cette dernière date correspond évidemment au début de la mainmise du roi de France sur le duché de Bretagne (mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne), les autres, de l'aveu même de l'auteur, ont été commandées avant tout par l'état de la documentation, presque inexistante avant le milieu du XIII^e siècle, plus substantielle ensuite et surtout qui s'accroît considérablement à partir des années 1370 (développement des archives bretonnes lié à l'affermissement de la dynastie des Montfort et à l'essor des villes, ressources accrues offertes par les archives pontificales et l'apparition des grands *rotuli* universitaires). Ce parti pris montre que l'auteur, plutôt que de chercher à repérer, peut-être sans résultat, les contrecoups des divers événements qui ont alors marqué l'histoire du duché (guerre civile entre Blois et Montfort, répercussions de la guerre de Cent Ans, Grand Schisme), a préféré mettre en valeur l'unité de son sujet. Il y a certes eu, du XIII^e au XV^e siècle, croissance et même croissance accélérée du groupe des gens de savoir bretons et par suite « visibilité sociale » accrue de ce groupe, mais celui-ci n'en a pas moins maintenu, tout au long de la période, certains traits permanents que l'auteur met bien en évidence : un recrutement social surtout aristocratique et bourgeois, un recrutement géographique équilibré entre Haute- et Basse-Bretagne, une prépondérance constante, à tous les niveaux, de la formation juridique, une prépondérance plus marquée encore des hommes d'Église, réguliers ou séculiers, par rapport aux laïcs, le fort pouvoir d'attraction et le prestige du service ducal, etc.

Si les gens de savoir ne constituaient pas à proprement parler, dans la Bretagne de la fin du Moyen Âge, un « quatrième État », trop d'entre eux restant en particulier directement liés aux milieux ecclésiastiques, ils n'en représentaient pas moins une composante spécifique au sein des élites bretonnes, portée par son utilité sociale et politique évidente et sans cesse croissante, ce qui la mettait relativement à l'abri des soubresauts militaires et dynastiques, comme le confirme sa stabilité de part et d'autre du tournant de 1491.

Et ceci constitue, me semble-t-il, un des apports majeurs de la thèse de Marjolaine Lémeillat, qui rejoint d'ailleurs les conclusions de divers travaux antérieurs sur l'histoire économique, politique et religieuse de la Bretagne à la fin du Moyen Âge. Celle-ci a incontestablement vu une forte affirmation de l'identité bretonne et de la cohésion d'un duché fier de son autonomie et peut-être même tenté par la souveraineté. Mais, paradoxalement peut-être, cette affirmation identitaire renforcée s'est faite non par la création d'un modèle singulier, mais par l'adoption et l'adaptation de pratiques et d'institutions qui étaient celles du royaume de France et des autres grandes principautés du temps.

C'est bien ce qui ressort du contenu des deux grandes parties chronologiques du livre, toutes deux bâties selon le même schéma tripartite.

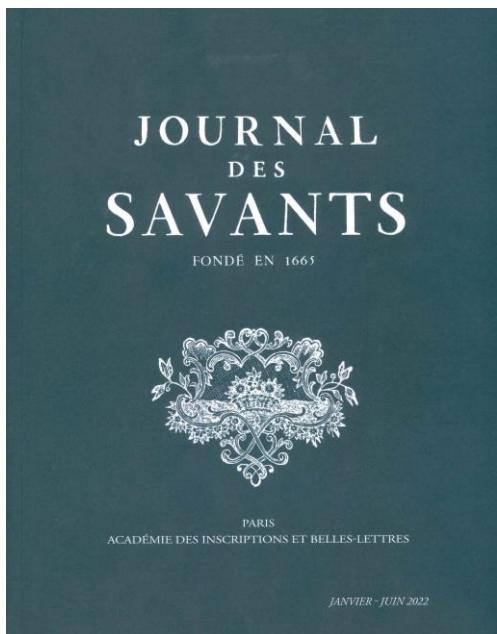
Dans chaque partie, le premier chapitre est consacré à « la formation des gens de savoir ». L'auteur y a rassemblé tout ce qu'elle a pu trouver sur les divers types d'écoles fréquentées par les jeunes Bretons, sur leurs cursus d'études, les collèges qui ont accueilli certains d'entre eux à Paris (collèges de Cornouaille, de Tréguier, de Léon), leur mode de vie

et leurs moyens de subsistance (le plus souvent l'octroi de bénéfices ecclésiastiques). Ce sont évidemment, je l'ai dit, les étudiants et maîtres passés par l'université qui sont le mieux documentés. Les informations que l'auteur a réunies sur eux montrent qu'ils ne se distinguaient guère, à cet égard, des autres groupes d'étudiants et de gradués qui ont pu être étudiés ailleurs pour la même époque, ce qui, à dire vrai, n'a rien d'étonnant puisque les jeunes Bretons fréquentaient à peu près exclusivement les universités du royaume de France, Paris, Orléans et Angers, même si, leurs études achevées, la plupart d'entre eux regagnaient leur province natale.

Les seconds chapitres de chacune des deux parties traitent « des gens de savoir en activité ». Marjolaine Lémeillat y montre qu'une bonne partie de ces gens de savoir faisaient évidemment carrière dans l'Église, mais que ces carrières ecclésiastiques étaient parfaitement compatibles avec de nombreux emplois au service du duc de Bretagne, des grands seigneurs ou des villes, auprès des chancelleries ou des tribunaux ; le nombre des emplois ainsi offerts a même considérablement augmenté dans le courant du XV^e siècle. Ces emplois, tant ecclésiastiques que laïcs, étaient évidemment de niveau très variable et inégalement rémunérateurs, depuis les hautes charges d'évêque, chancelier ou conseiller ducal jusqu'aux modestes offices de curé, notaire ou avocat. Beaucoup cumulaient plusieurs offices ou en changeaient fréquemment et les exemples ne manquent pas d'ascension sociale. Les compétences intellectuelles liées aux études étaient un prérequis indispensable, mais les relations de famille, d'amitié ou de clientèle jouaient aussi un rôle dans la réussite des individus. Je n'insiste pas davantage sur ces profils de carrière minutieusement reconstitués dans ces deux chapitres mais les analyses détaillées de Marjolaine Lémeillat, illustrées par un grand luxe de tableaux statistiques, montrent qu'ici non plus les gens de savoir bretons ne s'écartaient pas fondamentalement des pratiques sociales des groupes similaires qui ont pu être étudiés pour la même époque dans d'autres régions de France et même d'Occident.

Le dernier chapitre enfin de chacune des deux grandes parties chronologiques évoque la vie « privée » et « personnelle » des hommes de savoir. Dans ces pages, un peu plus disparates mais parfois plus concrètes que celles qui précédent, l'auteur a rassemblé ce qu'elle a pu trouver sur le mode de vie, la fortune, les résidences, les bibliothèques et parfois les écrits, les dévotions, les sépultures, etc. des individus qu'elle étudie. Sans être exhaustive, la moisson n'est pas négligeable et dessine le portrait d'un groupe nombreux, peut-être plus qu'ailleurs encore marqué par ses origines cléricales, mais sincèrement attaché au service du duc et du « bien commun », sans négliger pour autant ses intérêts propres et ceux de ses proches. Bref, ici encore, et par une sorte de paradoxe déjà souligné, un schéma qui s'inscrit assez bien dans le panorama d'ensemble des mutations sociales de la fin du Moyen Âge tel que l'ont établi de nombreux travaux récents, et où se combinaient les signes manifestes d'une « modernisation » spectaculaire de la société et de « l'État breton », pour citer Jean Kerhervé, et la mise en place de conditions culturelles, sociales, administratives et politiques favorables à leur intégration prochaine au royaume de France.

Il y a donc beaucoup à tirer du beau livre de Marjolaine Lémeillat, tant pour la masse de données, prosopographiques et institutionnelles, qui y sont réunies, que pour l'éclairage qu'il jette sur les dynamiques à l'œuvre dans la société bretonne de la fin du Moyen Âge. »



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, au nom de ses codirecteurs, nos confrères Jacques Jouanna, Pierre-Sylvain Filliozat et moi-même, le premier fascicule (janvier-juin) de l'année 2022 du *Journal des savants*, sorti avec sa ponctualité et sa qualité légendaires, grâce aux soins de notre chargé de publications, M. Matthieu Guyot. Ce fascicule de 148 pages comporte quatre articles qui, comme à l'ordinaire, se répartissent harmonieusement entre Antiquité (ici par le biais de l'humanisme), Orient, Moyen Âge et Temps modernes, en s'appuyant sur des sources aussi bien historiques que littéraires ou philosophiques. Il s'agit des articles de Jean-Marie Durand, *La prise du pouvoir par Zimrî-Lîm, roi de Mari* (p. 3-21) ; de Jean Richard, *L'affaire d'Anseri de Montréal. Un grand baron entre liens féodaux et autorité royale* (p.

23-29) ; de Thomas Penguin, *Aux sources épigrammatiques de l'emblème : André Alciat et l'Anthologie de Planude (avec onze épigrammes inédites)* (p. 31-99) ; et de Michaël Devaux, *Résurgence d'un manuscrit de Sur l'avancement de la metaphysique reelle... que Leibniz envoya à Bossuet : périple et leçons* (p. 101-130), accompagné de l'édition critique du texte (G. W. Leibniz, *Sur l'avancement de la metaphysique reelle, et particulièrement sur la nature de la substance expliquée par la force*) par les soins de Michaël Devaux (p. 131-139). Notre revue continue, pour notre bonheur, à attirer les articles de nos consœurs et confrères ; ainsi figurent, dans ce fascicule, un article de notre confrère Jean-Marie Durand et un article posthume de notre regretté confrère Jean Richard, exhumé et présenté par notre confrère Dominique Barthélemy.

Jean-Marie Durand, *La prise du pouvoir par Zimrî-Lîm, roi de Mari*

Si l'on s'en tient au témoignage des annales royales, l'image du monarque oriental, qu'il soit assyrien, babylonien ou perse, est celle d'un potentat, maître des hommes et égal des dieux, un fils ayant succédé à son père sans coup férir, bénéficiant de la faveur divine dès sa conception et accumulant les victoires. Tel est le cas, dans les textes cunéiformes, de Zimrî-Lîm, dernier roi mésopotamien de Mari sur l'Euphrate, dans l'actuel Irak, un centre politique majeur du Proche-Orient au XVIII^e siècle avant notre ère. En fait, la documentation conservée livre une image bien différente, qui dissipe l'impression d'histoire immobile donnée par les sources littéraires du Proche-Orient. Les tablettes de Mari (publiées dans les tomes XXXIII, XXXIV et XXXV des *Archives Royales de Mari*) permettent en effet d'entrevoir, derrière le discours rhétorique, ce qui a pu se passer dans la réalité. Ainsi comprend-on que l'accession au pouvoir de Zimrî-Lîm n'allait pas de soi. Son père biologique, Hadnî-Addu, n'était pas son prédécesseur sur le trône, Yahdun-Lîm, dont il se dit néanmoins le « fils », alors qu'il était probablement son neveu ou son petit-fils. Pour accéder au pouvoir, Zimrî-Lîm a d'abord dû être choisi parmi divers prétendants, dans des conditions que l'on ignore. Pour consolider sa position, il s'est appuyé sur sa mère et sur le chef bédouin Bannum, dont il a ensuite secoué la tutelle. Il lui a encore fallu construire par la violence un royaume unitaire en attaquant, puis en annexant les territoires concédés à des Bédouins alliés, les Mar yamîna, qui s'étaient en fait constitués en royaumes autonomes. Faute des détails donnés par les tablettes, on n'aurait

nullement le soupçon que Zimrî-Lîm dut attendre la cinquième année de son règne pour disposer de son royaume et du pouvoir qu'on lui attribue à la fin de sa vie.

Jean Richard, *L'affaire d'Anseri de Montréal. Un grand baron entre liens féodaux et autorité royale*

L'article s'ouvre par un avant-propos où Dominique Barthélémy explique que cette communication de notre regretté confrère, prononcée en 2014, mais jusqu'à présent restée inédite, devait paraître pour le 100^e anniversaire de l'auteur et avec son accord (et j'ajoute, à l'initiative de Dominique Barthélémy). La mort de Jean Richard, en 2021, érige en hommage posthume ce texte relu par Dominique Barthélémy et Francis Richard.

À la fin de l'année 1254, le conseil du roi est saisi de plaintes contre Anseri, seigneur de Montréal-en-Auxois (entre Montbard et Avallon), vassal du duc Hugues IV de Bourgogne : Anseri est accusé de *plura gravia et enormia facta* commis contre diverses églises du diocèse d'Autun. Le roi adresse alors au duc un mandement l'invitant à faire justice de ces griefs ; mais c'est seulement après un second mandement, ordonnant la saisie du château de Montréal, qu'Anseri cède son château au duc, selon des modalités qui évoquent un compromis entre le grand baron et son vassal – compromis fort accommodant pour ce dernier. L'affaire témoigne de la reprise en main de la justice royale par Louis IX au retour de la septième Croisade et de la prééminence désormais reconnue au Parlement. Mais les lenteurs de la procédure et les termes de l'arrangement final montrent aussi que le roi n'a pas pour autant cessé de prendre en considération les prérogatives de ses grands barons.

Thomas Penguilly, *Aux sources épigrammatiques de l'emblème : André Alciat et l'Anthologie de Planude (avec onze épigrammes inédites)*

Si la parution des *Emblèmes* a assuré à leur auteur, le juriste milanais André Alciat (1492-1550), une durable réputation de poète dans l'Europe humaniste, elle a aussi longtemps occulté bon nombre de ses autres projets littéraires, parfois menés à leur terme, parfois demeurés inédits. La présente contribution rouvre ainsi le dossier des épigrammes latines traduites ou imitées de l'*Anthologie de Planude*, dont on sait depuis longtemps le lien fécond qui les relie à la création des *Emblèmes*. Entreprises dès ses années d'apprentissage, certaines de ces compositions ont d'abord paru dans plusieurs ouvrages juridiques, avant d'être reprises en 1525, à l'insu de leur auteur, dans la toute première anthologie bilingue de l'*Anthologie de Planude*. C'est alors qu'Alciat, séduit par cette idée géniale due à Johannes Soter, mais vexé par une remarque philologique critique à son égard (« Si j'ai le désir de faire disparaître ce livre, c'est parce qu'il m'y a publiquement critiqué pour avoir attribué une ode d'Anacréon à Automédon »), décide de faire paraître une nouvelle anthologie destinée à effacer la précédente : les *Selecta Epigrammata Graeca* publiées par l'imprimeur Bebel en 1529, dont il est en réalité l'un des principaux maîtres d'œuvre, avec Bonifacius Amerbach et Johannes Cornarius. Pour jeter un éclairage nouveau sur la genèse de ce projet éditorial, il était nécessaire d'examiner à nouveaux frais le manuscrit O IV 8 de la Bibliothèque universitaire de Bâle, qui contient le texte de cent cinquante-quatre épigrammes adressées par Alciat à Amerbach, parmi lesquelles un certain nombre étaient encore inédites, ainsi qu'un appendice de trente-sept *carmina epigraphica*, initialement destiné au nouveau recueil anthologique de 1529. Ce manuscrit apporte également une preuve décisive que les *Emblemata* ne constituaient à l'origine qu'une section, peut-être un livre, du recueil d'*Epigrammata* composé par Alciat, formé d'abord de quatre, puis de cinq livres, mais aujourd'hui perdu. Enfin, l'étude du texte même des trente-deux épigrammes passées dans les *Emblèmes* fournit de précieuses informations sur l'histoire éditoriale de ce recueil, en établissant notamment que le texte finalement publié à Augsbourg en 1531 ne pouvait guère être antérieur à 1530.

Thomas Penguilly fait suivre sa belle enquête de trois précieuses annexes : les tables de concordance des *Epigrammata* d'André Alciat ; la table de concordance des inscriptions métriques ; enfin le texte latin et la traduction française de onze épigrammes inédites d'André Alciat, dont on goûtera la sagesse : « Est bene de cunctis benedicere ; praeue dicere praeue / Est scelus, etsi isthaec quos laceras mereant. »

Michaël Devaux, *Résurgence d'un manuscrit de Sur l'avancement de la métaphysique réelle... que Leibniz envoya à Bossuet : périple et leçons*

En 1694, Leibniz avait envoyé à Bossuet une traduction française de son célèbre article *De prima philosophia emendatione et de notione substantia*, où la substance est pensée par la force. La traduction était destinée, dans l'esprit du philosophe, à être publiée dans *Le Journal des scavans*, mais l'Aigle de Meaux – semble-t-il – ne donna pas suite. Leibniz prépara également une lettre à l'adresse de notre lointain confrère Louis Cousin, éditeur du *Journal des scavans* (« Je vous avois adressé dernierement quelque meditation sur l'Analyse Mathematique à l'occasion de mon nouveau Calcul, avec un petit mot de lettre. Maintenant je prends la liberté de vous adresser des pensées qui paroistront plus importantes à ceux qui en peuvent juger »). Mais sans doute la missive ne fut-elle pas expédiée. Le vœu de Leibniz ne fut donc pas exaucé. La traduction française de son article fut, en revanche, imprimée dans les *Œuvres de Bossuet* par dom Jean-Pierre de Foris en 1778, mais, par la suite, le manuscrit disparut et la grande édition de l'*Akademie* de Leibniz publia donc le texte en 2009 à partir de l'édition de 1778. Michaël Devaux a retrouvé la version française du fameux article dans un manuscrit d'Oxford (Bodleian Library, Special Collection, MS. French. C. 4, f. 53r-54v) et retrace le périple du texte. Il précise sa place dans l'histoire de la métaphysique (notamment aux yeux de Martin Heidegger, Wolfgang Janke et Emmanuel Martineau). Les enseignement du manuscrit ne sont pas minces : Leibniz avait intitulé cette version « Considerations », un terme dont Michaël Devaux montre la pertinence ; il souhaitait la faire paraître de manière anonyme « pour sonder un peu le guay » (il émettait le même désir dans son projet de lettre à Louis Cousin) ; il y a ajouté trois passages par rapport à l'original latin. Suit l'excellente édition critique de la traduction française selon le manuscrit d'Oxford, par les soins de Michaël Devaux : G. W. Leibniz, *[Considerations] sur l'avancement de la Metaphysique reelle, et particulierement sur la nature de la substance expliquée par la force*. Ainsi le vœu du philosophe de Hanovre, à plus de trois siècles de distance, est-il enfin exaucé. »